Arrêté N°AJA20261013-8

Arrêté portant mise à jour n°5 du Plan Local de l'Urbanisme

Le Maire de la Ville d'AJACCIO,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R. 151-51 et suivants ;
Vu la Loi n°2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25/11/2019 et ses évolutions en vigueur ;
Vu les délibérations n°2026/001 en date du 29/03/2026 portant élection du Maire et des Adjoints ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2026-04-14-00023 du 16 avril 2026 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour de la canalisation de transport de propane liquéfié sur la commune d'Ajaccio
Vu la délibération n°2026-097 en date du 29 juin 2026 portant approbation du zonage et du règlement d'assainissement des eaux pluviales de la CAPA ;
Vu la délibération n°2026/174 en date du 1er octobre 2026 approuvant le périmètre de diagnostique structurel des immeubles ;
Vu l'arrêté ministériel en date du 1er octobre 2026 portant modification du site patrimonial remarquable d'Ajaccio, publié au JO du 3 octobre 2026, sous le NOR n°MICC2625842A

Considérant le Plan Local de l'Urbanisme doit être mis à jour chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes ;
Considérant qu'il convient d'intégrer aux annexes du Plan Local d'Urbanisme les nouvelles pièces intervenues depuis leur dernière mise à jour ;
Considérant que les évolutions successives des annexes du Plan Local d'Urbanisme rendent également nécessaire une réorganisation matérielle de celles-ci afin d'en améliorer la lisibilité et d'en faciliter la consultation.

-ARRETE-

Article 1er
Les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ajaccio sont mises à jour afin d'y intégrer les pièces suivantes :

- Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la CAPA approuvé le 29 juin 2026
- L'arrêté préfectoral n°2A-2026-04-14-00023 du 16 avril 2026 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour de la canalisation de transport de propane liquéfié sur la commune d'Ajaccio
- L'arrêté ministériel en date du 1er octobre 2026 portant modification du site patrimonial remarquable d'Ajaccio
- La délibération n° n°2026/174 en date du 1er octobre 2026 approuvant le périmètre au sein duquel un diagnostic structurel portant sur les immeubles d'habitation est obligatoire ;

Les pièces antérieures auxquelles ces documents se substituent sont, le cas échéant, remplacées par leur version actualisée.

Article 2
Afin d'améliorer la lisibilité et la consultation du Plan Local de l'Urbanisme, l'organisation matérielle de ses annexes est revue. Les documents intitulés « 5.1 – Liste des servitudes d'utilité publique » et « 5.2 – Liste des annexes informatives », joints respectivement en annexes 1 et 2 au présent arrêté, sont actualisés afin de tenir compte des évolutions mentionnées à l'article 1.
Ces documents se substituent aux versions antérieures des pièces correspondantes du Plan Local d'Urbanisme.
Les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme demeurent inchangées.

Arrêté portant mise à jour n°5 du Plan Local de l'Urbanisme

Article 3
Le présent arrêté sera transmis au préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, et publié dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriale et le Code de l'urbanisme.
Le Plan Local de l'Urbanisme ainsi mis à jour sera tenu à la disposition du public.

Fait à AJACCIO, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20261013-AJA20261013-8-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/10/2026
Publication : 21/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire de la Ville d'Ajaccio,

Stéphane Sbraggia